

Mise en ligne : 15 janvier 2020.
Dernière modification : 8 avril 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

L'HYDRO-ÉNERGIE

Holding et banque
 création du groupe Marchena
(Forces motrices de la Vienne, Forces motrices de la vallée d'Aspe, etc.)

L'HYDRO-ÉNERGIE
(*La Journée industrielle*, 12 décembre 1930)

Cette société, dont nous avons annoncé la formation dans notre numéro du 4 décembre, est aujourd'hui constituée définitivement. Quelques modifications ont été apportées à la composition du conseil d'administration, qui comprend les personnalités suivantes : MM. Albert de Marchena, ingénieur, président de la Société des forces motrices de la vallée d'Aspe, de la Société d'électricité du littoral normand, de la Centrale technique de l'Adour, 22, rue Alphonse-de-Neuville, à Paris ; Maurice Boullier, directeur du Crédit commercial de France, 169, boulevard Malesherbes, à Paris ; Joseph Courcelle ¹, administrateur de la Banque de l'union parisienne et de la Société industrielle d'énergie électrique, 14, rue Le-Peletier, à Paris ; Paul Delore, administrateur délégué des Établissements Geoffroy-Delore, 18, rue d'Aguesseau, à Paris ; Jules Exbrayat, administrateur de la Banque de l'union parisienne, 59, boulevard des Invalides, à Paris ; Henri Grandet, administrateur de la Société électro-mécanique, 27, rue de Londres, à Paris ; Émile Level, directeur de la Banque nationale de crédit, 54, rue de Prony, à Paris ; Ernest de Marchena, président de la Société des Forces motrices de la Vienne et de l'Union électrique et financière, 169, boulevard Malesherbes, à Paris ; Gino Valatelli, administrateur délégué de la Société auxiliaire d'entreprises électriques, à Oloron, chalet « le Hô » (Basses-Pyrénées).

(*Les Archives commerciales de la France*, 15 décembre 1930)

PARIS. — Formation. — Soc. anon. dite L'HYDRO-ÉNERGIE, 10, Vézelay. — 99 ans. — 100.000.000 fr. — 26 novembre 1930. — *Petites Affiches*.

CESSION DE DROITS SOCIAUX

(*Le Droit*, 7 mai 1931)

Suivant deux actes sous swings privés en date à Paris du vingt avril mil neuf cent trente et un, enregistrés à Paris le trente avril mil neuf cent trente et un, 2^{re} S. S.P., sous les numéros 1125 et 1126, MM. Auguste BOISSIÈRE, industriel, demeurant à Paris, 26, avenue du Bois, et Jean COUITÉAS de FAUCAMBERGE, industriel, demeurant à Paris,

¹ Joseph Courcelle (1866-1938) : inspecteur des finances entré en 1904 à la Banque de l'Union parisienne qu'il représente au conseil d'une quinzaine de sociétés et comme président des Tramways et éclairage électriques de Shanghai. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Tramways_eclairage_electriques_Shanghai.pdf

11 *bis*, rue d'Aguesseau, ont cédé et transporté à l'Hydro-Énergie, société anonyme au capital de cent millions de francs, dont le siège est à Paris, 10, rue Vézelay. la pleine propriété des treize parts sociales (quatre pour M. Auguste BOISSIÈRE, neuf pour M. Jean COUITÉAS de FAUCAMBERGE) leur appartenant dans la société à responsabilité limitée au capital de un million cinq cent mille francs, « Entreprise, Transport et Distribution d'Electricité », dont le siège est à Paris, 23, rue Pasquier.

Cette cession a eu lieu moyennant un prix payé comptant.

Il a été convenu qu'au moyen de ladite cession, l' « Hydro-Énergie » serait propriétaire des parts cédées à compter du vingt avril mil neuf cent trente et un et aurait droit aux intérêts et bénéfices y afférents à dater du jour de la constitution de la Société.

Cette cession étant faite entre personnes déjà associées, les signataires ont constaté que l'autorisation des autres associés n'est pas nécessaire à la validité des cessions.

Un exemplaire de chacun des actes a été déposé le cinq mai mil neuf cent trente et un au greffe du Tribunal de commerce de la Seine, et le six mai au greffe de la Justice de paix du huitième arrondissement de Paris.

Prise de participation dans la Compagnie luxembourgeoise de radiodiffusion (mai-juin 1931).

NÉCROLOGIE

(*Le Journal des débats*, 28 juin 1931)

On annonce la mort du marquis Albert de Marchena, ingénieur des arts et manufactures, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Caen.

FORCES MOTRICES DE LA VIENNE

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 août 1931)

La société a également pris une part dans un autre « holding », la Société Hydro-Énergie.

PRISE DE CONTRÔLE PAR L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Energie_industrielle.pdf

(*Les Archives commerciales de la France*, 27 mai 1932)

PARIS. — Modification. — Société dite l'HYDRO-ÉNERGIE, 10, Vézelay. — Transfert du siège, 29, Rome. — 10 mai 1932. — *Petites Affiches*.

Société des forces motrices de la Vienne
(*Le Temps*, 27 janvier 1932)

Dans sa séance du 21 janvier, le conseil d'administration, ayant à pourvoir à la désignation de deux administrateurs pour occuper deux sièges vacants, a nommé pour remplir ces fonctions M. Jacques de Marchena, fils de M. Albert de Marchena, décédé, ainsi que M. Pierre Durand, ce dernier en qualité de représentant de la société l'Hydro-Énergie.

(*Les Archives commerciales de la France*, 17 mai 1933)

PARIS. — Modification. — Soc. dite l'HYDRO-ÉNERGIE, 29, Rome. — Transfert du siège 68, fbg St-Honoré. — *Petites Affiches*.

Les actionnaires se sont réunis le 31 mai en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Grandet. Ils ont approuvé les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 1932 faisant apparaître un solde bénéficiaire de 8.450 fr. qui, joint au report antérieur, a été reporté à nouveau.

Quitus a été donné de leur gestion à MM. de Marchena, Delore et Courcelle. La nomination de M. Raoul de Charbonnière a été ratifiée.

En raison des circonstances et de la période d'incertitude, la société s'est attachée à développer et à consolider les éléments d'activité dont elle disposait déjà, notamment en ce qui concerne la région Sud-Ouest de la France.

[Opérations avec l'Union électrique rurale]

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Union_electrique_rurale.pdf

Elle a repris le contrôle [auprès de l'Union électrique rurale] de la Société hydroélectrique La Valentinoise et l'Union pyrénéenne électrique. Dans la région du Centre, elle a pris une participation importante dans la Société hydroélectrique de la Cère et contribue, avec la Société française auxiliaire pour l'électricité, filiale de l'Énergie industrielle, à sa réorganisation.

Enfin, l'Hydro-Énergie a acquis d'un groupe américain des intérêts importants sous forme d'actions, de créances et d'obligations dans l'Union électrique rurale, qui, une fois obtenus les arrangements nécessaires avec ses créanciers, constituera pour la Société un élément d'activité intéressant.

AUXILIAIRE POUR L'ELECTRICITE
(*Le Journal*, 20 novembre 1934)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 30 novembre en vue de statuer sur un projet de fusion avec l'Hydro-Énergie, autre société appartenant au groupe de l'Énergie Industrielle.

La Société française auxiliaire pour l'électricité est au capital de 100 millions, sur lequel il restait à appeler au dernier bilan une somme de 30 millions. Le portefeuille-titres, arrêté au 31 décembre 1933, s'élevait à près de 204 millions. La Société française auxiliaire est principalement intéressée dans l'Énergie électrique de la Basse-Loire, la Lyonnaise des Forces motrices du Rhône, l'Hydro-Cère et le Gaz de Lyon.

L'Hydro-Énergie est également une société de portefeuille, au capital de 100 millions, qui possède des participations dans de nombreuses affaires d'électricité, entre autres les Forces motrices de la Vienne, l'Union Pyrénéenne, l'Hydro-Cère et l'Union électrique rurale.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE AUXILIAIRE POUR L'ÉLECTRICITÉ
HYDRO-ÉNERGIE (Groupe Énergie Industrielle)
(*Le Journal des débats*, 4 décembre 1934)

Les assemblées générales extraordinaires de la Société française pour l'électricité et de la Société l'Hydro-Énergie, qui se sont tenues aujourd'hui, ont approuvé la fusion de ces deux sociétés, qui sera réalisée par l'absorption de la Société française auxiliaire pour l'électricité par l'Hydro-Énergie. Le capital de l'Hydro-Énergie de 100 millions de francs est réduit à 60 millions, au moyen de l'attribution aux actionnaires de trois actions nouvelles pour cinq actions anciennes, la valeur nominale des titres étant maintenue à 500 fr.

Les actions Société française auxiliaire pour l'électricité reçoivent une action nouvelle de la Société l'Hydro-Énergie pour deux actions Société française auxiliaire, de même valeur nominale.

La Société française auxiliaire possédant 100.000 actions anciennes de l'Hydro-Énergie, le capital de celle-ci se trouve, par suite de la fusion et de l'annulation de ses actions, réduit de 30 millions, de sorte que le capital total des deux sociétés fusionnées ressortira à 80 millions. Ce capital sera porté à 100 millions, par une augmentation de capital au pair garantie par le groupe de l'Énergie Industrielle.

Il est attribué aux actionnaires de la Société française auxiliaire un droit de préférence de 40 % dans les émissions futures (un droit analogue ayant été créé au profit des actionnaires originaires de l'Hydro-Énergie). Il est attribué à toutes les actions, tant anciennes que nouvelles, une part de fondateur pour dix actions.

Au cours de ces réunions, M. P. Durand, président de la Société française auxiliaire, a déclaré que cette opération permettrait d'assainir le bilan et d'ajuster la valeur nominale des titres à la valeur actuelle du portefeuille. M. P. Durand a, en outre, déclaré qu'il a été prévu dans le bilan de l'Énergie Industrielle des provisions suffisantes pour faire face à cette réduction de capital et que le prochain dividende de l'Énergie Industrielle n'en serait par suite pas affecté.

HYDRO-ÉNERGIE
(*Le Journal des débats*, 20 janvier 1935)

L'assemblée du 18 janvier a approuvé les conclusions du rapport des commissaires, vérificateurs des apports résultant de l'absorption par voie de fusion de la Société française auxiliaire par l'électricité et rendue définitive par voie de conséquence, ainsi que les décisions votées par la première assemblée de l'Hydro-Énergie du 30 novembre 1934 : 1° unification des actions « A » et ordinaires ; 2° réduction de capital de 100 à 60 millions de francs -par échange de trois actions nouvelles de 500 fr. contre cinq actions anciennes « A » ou ordinaires de 500 francs. Par suite de cette fusion, le capital de l'Hydro-Énergie est porté de 60 à 80 millions de francs.

(*Les Archives commerciales de la France*, 20 février 1935)

PARIS. — Dissolution. — Soc. FRANÇAISE AUXILIAIRE POUR L'ÉLECTRICITÉ, 68, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Dissoute par suite de fusion avec la Soc L'Hydro-Énergie. — Liquid. : M. Dufour Louis. — *Gazette du Palais*.

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 avril 1935)

Sociétés diverses

.....
Les deux sociétés de participations financières dans lesquelles nous étions intéressés, la Société L'Hydro-Énergie et la Société française auxiliaire pour l'électricité, ont décidé, vers la fin de l'exercice 1934, de procéder à une fusion que l'identité de leur objet social rendait rationnelle.

Cette fusion, qui n'a d'ailleurs été définitivement réalisée qu'au début de la présente année, s'est faite après réduction appropriée du capital de chacune des sociétés, pour tenir compte des baisses de cours survenues dans les valeurs de leur portefeuille. En raison des réductions ainsi apportées et de l'annulation des actions de L'Hydro-Énergie qui se trouvaient dans le portefeuille de la Société française auxiliaire pour l'électricité, la nouvelle société, qui a conservé le nom de L'Hydro-Énergie, a eu son capital réduit à 80 millions de francs. Ce capital a été, depuis, augmenté par une souscription d'actions de numéraire faite principalement par les sociétés de notre groupe, ce qui l'a ramené à sa valeur initiale de 100 millions de francs.

L'Hydro-Énergie a mené à bonne fin la réorganisation financière de l'Union électrique rurale, entreprise [acquise] par elle à la fin de l'année 1932. Le concordat, aujourd'hui définitif, qui a été accordé à l'Union électrique rurale, doit permettre à cette société, où il existe beaucoup d'éléments intéressants, de reprendre une vie sociale normale et suffisamment rémunératrice.

Les sociétés de la région toulousaine, dans lesquelles la Société L'Hydro-Énergie est particulièrement intéressée : l'Union pyrénéenne électrique, la Société hydro-électrique la Valentinoise, la Société hydro-électrique du Bas-Salat et la Société Nord-Pyrénées, ont également obtenu des résultats en progression sensible.

La construction de la chute d'Eylie par l'Union pyrénéenne électrique s'est poursuivie normalement et sera vraisemblablement achevée dans le courant de cette année.

La Société hydro-électrique de la Cère a terminé, au cours de l'année 1934, la chute d'Esterre, dans les Pyrénées, par l'aménagement du dernier ouvrage, le siphon du Boulou.

L'utilisation des usines de cette société a été améliorée très notablement. La production s'est élevée à 295 millions de kWh en 1934 contre 259 millions de kWh en 1933.

(*Les Archives commerciales de la France*, 24 avril 1935)

PARIS. — Modification. — Soc. L'HYDRO-ÉNERGIE, 68, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Capital porté à 100 millions de fr. — *Gazette du Palais*.

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 mars 1936)

.....

Les participations

Sociétés diverses. — L'Hydro-Énergie, après les opérations d'absorption de la Société française auxiliaire pour l'électricité et de réorganisation dont nous vous avons entretenus l'année dernière, a continué à assurer la gestion de l'important portefeuille qu'elle détient et qui s'est augmenté cette année principalement de la participation qu'elle a prise en même temps que notre société, dans la Société générale de force et lumière

L'Hydro-Énergie a terminé la réorganisation financière de l'Union électrique rurale* dont le capital a été porté avec son concours à 50.000.000 de francs.

L'amélioration très importante qui s'était produit dans les réseaux de cette dernière société risque malheureusement d'être entravée par l'application des décrets-lois qui frappent si injustement, ainsi que nous l'avons dit plus haut, les exploitations rurales.

Par contre, les résultats d'exploitation de la Compagnie nouvelle d'éclairage et de chauffage par le gaz et l'électricité, la principale filiale de l'Union électrique rurale, ont été satisfaisants et ont permis de porter le dividende de 10 à 15 %.

Les sociétés de la région toulousaine, auxquelles l'Hydro-Energie s'était également intéressée, ont procédé à une réorganisation financière complète, qui s'est réalisée au moyen de l'absorption par l'Union pyrénéenne électrique des autres sociétés de la région, notamment la Société hydro-électrique La Valentinoise et la Société hydro-électrique du Bas-Salat.

L'Union pyrénéenne électrique, dont le capital a été porté à 32.000.000 de francs, se trouve ainsi centraliser tous les moyens de production, de transport et de distribution de la région du Sud de Toulouse. ce qui va lui permettre une exploitation rationnelle.

L'usine hydroélectrique d'Éylie, d'une puissance de 30.000 kW., a été terminée et mise en service, ainsi que la ligne à 60.000 volts qui relie cette usine à Saint-Gaudens et aux lignes collectrices de la vallée de la Garonne.

Les résultats de la Société hydro-électrique de la Cère sont en sensible amélioration.

La production des usines de cette société a été, en 1936, de 350.000.000 de kilowattheures contre 295.000.000 en 1934.

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE

(L'Information financière, économique et politique, 26 mars 1938)

.....

Sociétés diverses

La situation de l'Hydro-Énergie a continué à s'améliorer, et le dividende a pu être porté à 5 %.

L'Union électrique rurale*, malgré les efforts entrepris par elle pour améliorer ses conditions d'exploitation, a continué à voir son développement entravé par les mesures prises en exécution des décrets-lois de 1935. La suppression de la Caisse de compensation, et la législation nouvelle édictée par l'article 108 de la loi de finances du 31 décembre 1936 ont encore accentué les effets désastreux de ces mesures pour les exploitations rurales.

Il y a la une situation particulièrement grave et injuste, et nous espérons que les pouvoirs publics finiront par le reconnaître.

Nous vous avons exposé, l'année dernière, le regroupement des réseaux de l'Union pyrénéenne électrique et de la Société Électricité et Gaz des Pyrénées. Ce regroupement a permis une exploitation plus rationnelle de la zone s'étendant de Toulouse à la frontière espagnole.

L'usine hydro-électrique d'Eylie, appartenant à l'Union pyrénéenne électrique, a été inaugurée officiellement le 2 août 1937. Son fonctionnement a été normal.

Cette usine a continué à assurer, pour le compte de l'Énergie industrielle, la fourniture d'énergie électrique à la Poudrerie nationale d'Angoulême, dont la consommation a progressé,

Des pourparlers sont en cours pour une fourniture dans les mêmes conditions aux Fonderies de la Marine à Ruelle.

La production de la Société hydro-électrique de la Cère a été, pour l'année 1937, d'environ 410.000.000 de kWh : ce chiffre est le plus élevé qui ait été atteint depuis l'origine de cette société.

La société a été malheureusement affectée par la hausse continue du florin qui accroît de façon considérable les charges financières des obligations placées en Hollande.

Devant le danger résultant de cette situation, la Société hydro-électrique de la Cère a demandé, tant à ses porteurs hollandais qu'à ses porteurs français, un aménagement de sa dette obligataire en rapport avec ses possibilités.

L'Hydro-Énergie (*Le Journal*, 11 août 1941)

Tenue sous la présidence de M. Robert Desprès², président-directeur général, l'assemblée ordinaire du 7 août a approuvé les comptes de l'exercice 1940 faisant apparaître un bénéfice de 9.108.811 fr. contre 8.214.619 fr. pour l'exercice précédent. Elle a fixé le dividende à 40 fr. brut par action entièrement libérée, à 17.30 par action libérée d'un quart et à 25 fr. par part bénéficiaire. Ces dividendes seront payables à partir du 12 août, contre remise du coupon n° 2 pour les actions au porteur.

L'assemblée a pris acte de la démission consécutive à la loi du 16 novembre 1940, de M. Pierre Durand, et renouvelé pour six ans les mandats d'administrateurs de MM. Maurice Boullier³ et Henri Grandet⁴. Elle a ratifié également la nomination d'administrateurs de l'Énergie Industrielle.

L'assemblée générale extraordinaire tenue ensuite a approuvé les propositions de modifications statutaires destinées à la mise en harmonie des statuts avec les lois nouvelles.

L'HYDRO-ÉNERGIE (*Le Temps*, 22 janvier 1942)

² Robert Desprès (1898-1952), ingénieur Supélec. Apparenté par sa mère et gendre de Pierre-Marie Durand. Ingénieur (1921), administrateur (1932) et président (1946) de l'Énergie industrielle.

³ Maurice Boullier (et non *Bouillier*) : marié en 1903 à Madeleine Pignard-Dudezert. Alors chef d'agence à la Société générale, puis directeur central du Crédit commercial de France, son représentant au conseil de la CALIF (Crédit à l'industrie française), filiale de la Société générale. En tant que beau-père de Jacques de Marchena, il entre en 1924 au conseil des Forces motrices de la Vienne et en 1932 à la Société hydro-électrique des Basses-Pyrénées..

⁴ Henri Grandet (1885-1967) : neveu de Mme Henri de Wendel. Associé de la Banque Demachy, administrateur de diverses sociétés, partenaire ancien du groupe Marchena comme administrateur des Forces motrices de la vallée d'Aspe, des Forces motrices de la Vienne, de la Société auxiliaire d'entreprises.

En outre impliqué dans les affaires coloniales : Société marocaine de constructions métalliques, Cultures cotonnières du Niger.

Le « Bulletin des annonces légales obligatoires » publie les modalités de l'augmentation de capital de l'Hydro-Énergie. Il sera procédé à l'émission à 1.250 fr., de 100.000 actions nouvelles de 500 francs, avec jouissance du 1^{er} janvier 1942 (sauf pour l'intérêt statutaire auquel elles n'auront droit qu'à partir de l'assemblée de vérification)-. Cette émission portera le capital de 100 millions à 150 millions de francs. La souscription, aura lieu du 30 janvier au 7 mars. Elle sera réservée exclusivement : 1° à concurrence de 25 % ou de 25.000 actions aux porteurs des 2.000 scripts distribués aux actionnaires d'origine de la société (25 actions nouvelles pour 2 scripts d'origine) ; 2° à concurrence de 40 % ou de 40.000 actions aux porteurs des 20.000 scripts nouveaux créés en 1935 (2 actions pour 1 script nouveau) ; 3° et pour le reste, soit 35 % ou 35.000 actions, aux propriétaires des 200.000 actions composant le capital actuel (7 actions nouvelles pour 40 anciennes).

L'HYDRO-ÉNERGIE
(*Le Journal*, 29 juin 1942)

Bénéfice net de l'exercice 1941 : 10 millions 591.662 fr. c. 9 .102.811 fr. en 1940.

L'HYDRO-ÉNERGIE
(*Le Temps*, 11 juillet 1942)

L'assemblée ordinaire annuelle s'est tenue le mardi 7 juillet 1942, sous la présidence de M. Robert Després, président du conseil d'administration. Toutes les résolutions présentées par le conseil ont été votées à l'unanimité. L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1941 et fixé le dividende brut afférent à cet exercice à 40 fr. 30 pour les actions anciennes entièrement libérées ; à 23 fr. 425 pour celles libérées intégralement au cours de l'exercice et à 25 fr. 75 pour chaque part bénéficiaire.

L'assemblée a renouvelé le mandat de M. Abel Jobin, ratifié la nomination de M. Raymond Roux-Meulien ⁵ et fixe à six années la durée des mandats de ces administrateurs.

L'assemblée générale extraordinaire qui a suivi a vérifié la sincérité de la déclaration de souscriptions et de versement concernant les 100.000 actions nouvelles de numéraire qui viennent d'être émises et ratifié définitivement l'augmentation du capital social à 150.000.000 de francs, qui en est la conséquence.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 13 juillet 1942 aux caisses de la société, à Paris, 68. rue du Faubourg-Saint-Honoré, et 5, place Jules-Ferry, à Lyon, contre estampillage des certificats pour les titres nominatifs, et sur présentation du coupon n° 9 pour les actions au porteur, et du coupon n° 3 pour les parts bénéficiaires au porteur, le tout, sur tes bases suivantes : 1. actions numérotées de 1 à 160.000 : net au nominatif, 28 fr. 21 : au porteur. 23 fr. 82 ; 2. actions numérotées de 160.001 à 800.000 : net au nominatif et au porteur, 16 fr. 39 . 3 parts bénéficiaires : net au nominatif, 18 fr. 02 ; au porteur, 17 fr. 54.

NOUVEAU SCANDALE FINANCIER

⁵ Raymond Roux-Meulien : repr. du groupe Durand dans diverses entreprises lyonnaises : Soc. lyonnaise des forces motrices du Rhône, Soc. gén. de force et lumière. Administrateur de Carburateurs Zénith, vice-président de Grammont, pdg Lampes Fotos, administrateur de la Télévision Grammont.

M. Pierre Durand, président de l'Énergie industrielle,
cachait en suisse 80 millions de devises
Il est mis cet après-midi à la disposition du parquet
(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 9 novembre 1947)

L'ARRIVÉE d'un mystérieux voyageur, qui se trouvait à l'étranger, Pierre-Marie Durand, industriel, demeurant 11, rue de Montalivet, a permis au commissaire Perez y Jorba de lever le *black out* dont il entourait ses investigations sur la nouvelle affaire de trafic d'or, dont nous avons parlé voici trois jours.

On sait maintenant que les fraudes portent sur une dissimulation de capitaux à l'étranger représentant 80 millions de francs.

C'est par hasard que les policiers avaient été amenés à enquêter sur cette affaire. Ils avaient reçu, en effet, voici quelques jours, une commission rogatoire de la rue Rabelais pour enquêter sur une affaire de collaboration économique dans laquelle était impliqué l'industriel André Leclerc, 53, rue de Prony.

Au cours d'une visite domiciliaire, on découvrit dans un tiroir des fiches sur lesquelles étaient inscrits au jour le jour le cours de l'or et divers décomptes.

Sur la piste des trafiquants

Interrogé sur cette singulière comptabilité, André Leclerc avoua avoir acheté 100 pièces d'or qui furent, du reste, saisies chez lui. Cependant, il se refusa à révéler le nom du vendeur. Il avoua toutefois que M. Pierre Saint-Martin, 52 ans, 1, rue André-Cayron à Asnières, directeur général de l'Hydro-Énergie, était associé à ses trafics.

Dans le bureau de celui-ci, faubourg-Saint-Honoré, on devait découvrir le fournisseur, un remisier, laissé d'ailleurs, pour des raisons mystérieuses, en liberté.

On établit également l'activité de Saint-Martin. Celui-ci, malgré ses fonctions de directeur général de l'Hydro-Énergie, était le secrétaire de M. Pierre-Marie Durand, 87 ans, commandeur de la Légion d'honneur, président-directeur général de l'Énergie industrielle. Cette société, en cours de nationalisation, contrôle 25 % de la production électrique française.

Arrêté hier à son domicile, alors qu'il rentrait de voyage, comme nous l'avons indiqué, Pierre-Marie Durand fut conduit quai des Orfèvres. Il y fut interrogé de 14 à 23 heures et ses révélations ont été fort intéressantes.

Où apparaît un « homme de paille »

On avait, en effet, découvert dans sa comptabilité, la trace d'un trafic de 450.000 francs entre la France et la Suisse. M. Pierre-Marie Durand faisait également de la compensation, ce qu'il reconnut volontiers. Mais il a également avoué que pour dissimuler ses avoirs en Suisse, il avait cédé fictivement, à un homme de paille, la majeure partie de sa créance, sur la Sofival, société financière et commerciale de valeurs, dont on avait découvert le dossier chez lui. Cette société existe depuis quinze ans et M. Durand possède la majeure partie de ses actions. Cette créance était de 700.000 francs suisses.

M. Durand avoua également qu'il avait, en Suisse, dans l'un de ses coffres : 40.000 dollars en billets de banque. 175 000 francs suisses en coupures et 75.000 francs en valeurs suisses. Ses avoirs sont évalués, au cours du marché noir, à 80 millions de francs français.

M. Durand, eu égard à son grand âge, a été conduit à l'Hôtel-Dieu, ; salle Cusco, où il a été placé sous la surveillance d'inspecteurs. Cet après-midi, à 14 heures, il a été conduit chez M. Python, juge d'Instruction, qui prendra une décision sur son sort.

Magnat (et fraudeur) de l'électricité
PIERRE-MARIE DURAND
abandonne au fisc les 3/4 de sa fortune...
...pour ne pas comparaître en correctionnelle
(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 6 novembre 1948)

.....
M. Python n'attend plus que le dépôt d'une pièce de procédure pour signer une ordonnance de non-lieu général en faveur de Pierre-Marie Durand et de ses deux coïnculpés.

ÉLECTRICITÉ ET EAUX DE MADAGASCAR
(*Le Journal officiel de Madagascar*, 21 octobre 1950)
www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Electricite_eaux_de_Madagascar.pdf

.....
Le service de ces trois derniers emprunts [1948,1949, 1950] en intérêts, amortissements, impôts et accessoires est garanti inconditionnellement et pendant toute sa durée par l'Hydro-Énergie, société anonyme au capital de 60.000.000 de francs, ayant son siège social, 33, rue La-Boétie à Paris (8^e).

AEC 1951/682 : siège 33, rue de La-Boétie [= groupe Durand-EI].

L'HYDRO-ÉNERGIE
(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 17 octobre 1952)

L'assemblée générale ordinaire de L'HYDRO-ÉNERGIE a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1951 qui font apparaître un bénéfice de 45 millions 244 francs. Elle a décidé, après dotation à la « Réserve légale » d'une somme de 2 250 012 fr. et de 10.000.000 de fr à la « Réserve de Prévoyance », la distribution d'un dividende net de : 280 fr. par action ancienne regroupée de 2.500 fr. ; 157 fr. par action nouvelle entièrement libérée à la souscription ; 143 fr. par action nouvelle libérée de moitié à la souscription, ce dividende devant être payable à la date et dans les conditions fixées par le conseil d'administration.

PRISE DE CONTRÔLE PAR PARIBAS ET LA LYONNAISE DES EAUX

Hydro-Énergie
[Desfossés 1956/301]

S.A., 1930
Siège : Paris, 24, bd des Capucines [= CGIFE ex-CGGFE].
Laurent-Atthalin (François)[fils d'André][Paribas], 301 (pdt Hydro-Énergie), 1265 (adg Sadir-Carpentier), 1343 (dga CGIFE), 1555 (Poliet), 2231 (SN Pathé-Cinéma).

Ardant (Henri)[1892-1959][patron de la Société générale sous l'Occup.], 301 (Hydro-Énergie), 837 (Arbel), 1075 (Fse de matériel agric. et indus.), 1321 (Élect. et eaux de Madagascar), 2203 (Public. périod. Desfossés-Néogravure).

Balasy (Raymond de)[depuis 1951, chargé de mission à la Bq de l'Indochine...], 204 (Crédit alg.), 301 (Hydro-Énergie).

Bonfils (Maurice), 301 (Hydro-Énergie), 303 (UFIE), 1313 (dg SMD), 1315 (pdt Fasi d'électricité), 1345 (Eau de Tunis), 1352 (pdt Eaux banlieue Paris), 1357 (dg SLEE), 1359 (Eau et force), 1360 (Unelco).

Durand (Pierre Roger)[1883-1963][Fils d'Émile, neveu de Pierre-Marie, le fondateur de l'Énergie industrielle], 301 (Hydro-Énergie), 1343 (Cie gén. ind. France+étr.), 1321 (pdt hon. Élect. et eaux de Madagascar).

Évesque (Maurice), 205 (Créd. marocain), 301 (Hydro-Énergie), 303 (Un. financ. p. l'indus. et l'équipement), 1232 (Forclum), 1315 (Fasi d'élec.), 2203 (Desfossés-Néogravure).

Grandet (Henri)(1885-1967)(fils de Jacques Grandet et de Yolande de Vaulserre, la sœur de Jacques, Marie, ayant épousé Henri de Wendel[Bq Demachy], 301 (Hydro-Énergie), 573 (M'Zaita)(anc. adm. de Naltagua), 1237 (v.-pdt SAE), 1259 (CEM), 1775 (Gale du Niger).

Lessault (Simon)[1887-1982][X-Génie maritime. Adm. gén. Sud Lumière (30 déc. 1943)], 301 (Hydro-Énergie), 1212 (adg SUDENER), 1232 (Forclum), 1300 (pdt Parvillée), 1321 (pdt Élect. et eaux de Madagascar), 1360 (pdt Unelco).

Lallemant (Robert)[Paribas], 301 (dg Hydro-Énergie), 965 (Appareils Boirault), 1254 (Gardy), 1265 (Sadir-Carpentier), 1321 (pdt Élect. et eaux de Madagascar), 1343 (dir. Cie générale indus. pour la France et l'étr.).

Lyons de Feuchin (Régis des), 301 (Hydro-Énergie).

Rivière (Roger)[dir. hon. Créd. nat.], 22 (La Capitalisation, avec Marcel et René Rivière, probablement son frère cadet et son neveu), 122 (Bq pays Europe centr.), 126 (ex-BFCE qui a reçu apports CDC et Créd. nat.), 235 (Créd. foncier+ communal Als.-Lorr.), 301 (Hydro-Énergie), 1343 (CGIFE), 2203 (Desfossés-Néogravure).

Vernes (Pierre)[fils de Félix. Ép. Antoinette Goldet], 137 (BUP), 301 (Hydro-Énergie), 332 (Ch. fer Nord), 1343 (Cie gén. ind. France+étr.).

Caillaux (L.), 301 (secr. gén. Hydro-Énergie).

Commissaires aux comptes :

Ledoux (B.), 301 (comm. cptes Hydro-Énergie), 1321 (comm. cptes Élect. et eaux de Madagascar), 1598 (comm. cptes Solidit), 1618 (comm. cptes Entrep. ind.).

Chatelain (M.), 196 (comm. cptes Soc. parisienne de banque), 301 (comm. cptes Hydro-Énergie), 706 (comm. cptes Cochery), 1106 (comm. cptes suppl. Titan-Anc. Éts Sullitzer), 1583 (comm. cptes suppl. Indus. et minière du Nord et des Alpes), 1612 (comm. cptes EGTH), 1619 (comm. cptes suppl. Éts Susset), 1957 (comm. cptes Eaux min. Pougues), 2207 (comm. cptes Éd. Bourrelrier).

Dupuy (J.), 301 (comm. cptes suppl. Hydro-Énergie), 1694 (comm. cptes Blanchiments teintures impressions).

Participations : [Électricité et eaux de Madagascar](#), Gaz d'Istanbul, Imprimerie Desfossés, Sté française Gardy, Sté Cœlikon (française), Éts Bonvoisin, Applications industrielles (Sté turque Sinaï Tatbikat).

CAPITAL SOCIAL : 600 millions de fr., divisé en 120.000 actions de 5.000 fr. L'assemblée extraordinaire du 30 novembre 1934 a décidé la fusion de la société avec la Française Auxiliaire pour l'électricité par l'absorption de cette dernière, au moyen de l'échange de 2 actions F.A.E. contre 1 action nouvelle Hydro-Énergie. Le capital a été réduit de 100 à 60 millions par l'échange de 5 actions anciennes contre 3 nouvelles de même nominal. La Société Française Auxiliaire pour l'Électricité possédant 100.000 actions Hydro-Énergie, le capital de celle-ci se trouvait réduit de 30 millions par suite de fusion et de l'annulation de ces actions. Le capital des deux sociétés fusionnées ressortait ainsi à 80 millions et a été porté à 100 millions par l'émission au pair de 40.000 actions nouvelles.

Capital porté : 1° de 100 à 150 millions en 1942 par l'émission à 1.250 fr. de 100.000 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1942 (7 nouv. pour 40 anc.) ; 2° de 150 à 190 millions en 1944 par conversion des 20.000 parts en 80.000 actions nouvelles (4 actions pour 1 part), au moyen d'un prélèvement de 40 millions sur les primes d'émission ; 3° de 190 à 200 millions par conversion des droits préférentiels de souscription en 20.000 actions, par prélèvement de 10 millions sur les primes d'émission ; 4° de 200 à 300 millions par l'émission à 750 fr. de 200.000 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1945, réalisée en 1945 (1 nouv. pour 2 anc.). Ramené en 1947 à 60 millions par remboursement d'une somme de 400 fr. ramenant le nominal de 500 à 100 fr. et le remboursement par prélèvement sur les réserves des 100 fr. correspondant au nouveau nominal de chaque action à titre d'amortissement total du capital qui ne trouve finalement représenté par 600.000 actions de jouissance. Porté en 1950, par incorporation d'une partie de la réserve de réévaluation, à 210 millions par élévation du nominal à

350 fr., puis ramené à 150 millions par une réduction de 60 millions, portant sur la fraction amortie du capital, le nominal étant ramené à 250 fr. En 1950 porté de 150 à 200 millions par émission au pair de 20.000 actions de 2.500 fr., jouissance 1^{er} janvier 1951. Actions de 250 fr. regroupées en titres de 2.500 fr. à partir du 14 mai 1951. Capital porté en 1951 à 300 millions par émission de 40.000 actions de 2.500 fr. (1 pour 2).

Porté en 1953 à 600 millions par élévation du nominal à 5.000 fr.

OBLIGATIONS : En 1934, il a été créé 12.000 obligations de 1.000 fr. 3 1/2 % brut pouvant être divisées en 1/10^e, ladite émission destinée à assurer l'exécution du plan concordataire à l'Union électrique rurale.

La société a pris en charge les obligations 5 1/2 % 1930 et 5 % 1931, émises par La Société française auxiliaire pour l'électricité, absorbée, et les obligations 4 1/2 % de 1.000 fr. 1935, émises par la Compagnie nouvelle d'éclairage et de Chauffage par le gaz et l'électricité, également absorbée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Avant fin juin.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 1° 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions, le cas échéant : les sommes affectées aux réserves ou reportées à nouveau. Sur le surplus, 10 % au conseil, 90 % aux actions.

LIQUIDATION : Le reliquat aux actions.

SERVICE FINANCIER : siège social.

TRANSFERTS : Société financière Choiseul, 33, rue La-Boétie, Paris (7^e).

COTATION . Parquet .« Cote Desfossés » actions 21. - Notice SEF : BA 152.

COUPONS NETS AU PORTEUR : N° 24 et 1 (9 Juillet 1951), 28 fr. et 280 fr. ; 25 et 2 : droit de souscription ; 26 et 3 (3 novembre 1952), 28 et 280 fr. ; 4 (6 juillet 1953). 150 fr. . 5 (6 juillet 1953), dividende supplémentaire avec option .1 184 fr. ou 1 obllg. C.N.E. 10.000 fr. pour 50 coupons ; 6 (10 mai 1954), 419 fr. ou 1 obllg. C.N.E. 10.000 fr. pour 30 coupons ; 7 (23 mai 1955), 530 fr.

	Amort.	Provis.	Bénéf. net	Réserves	Divid. +tant.	Divid. brut par act.
	(En 1.000 fr.)					(En fr.)
1945	3.681	102.340	21.326	1.066	25.177	50 00
1946	—	18.865	25.201	—	26.633	49 09
1947	3.922	—	13.480	—	13.348	20 00
1948	—	89.631	61.038	45.000	16.238	24 39
1949	—	12.703	27.684	6.692	21.060	25 00
1950	—	8.206	31.122	7.656	24.778	280 00
1951	6.026	10.278	45.000	12.250	32.264	280 net
1952	5.358	10.502	75.060	51.753	21.882	160 net
1953	3.763	4.742	74.126	21.706	51.922	419 net
1954	2.613	29.778	101.800	35.090	66.659	530 net

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (en 1.000 fr.)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	48.620	107.950	104.643	46.706	2.379
Autres valeurs immobilisées	504.665	536.947	648.374	949.783	943.516
Réalisable					

Débiteurs	65.435	68.400	138.438	71.040	167.494
Titres de Placement	265.075	334.322	287.095	206.202	110.694
Disponible	56.770	89.022	44.773	82.633	188.210
	<u>940.565</u>	<u>1.136.641</u>	<u>1.223.323</u>	<u>1.356.864</u>	<u>1.412,267</u>
PASSIF					
Capital	200.000	300.000	300.000	600.000	600.000
Réserves	394.601	516.475	612.531	487.284	523.489
Fonds de renouvellement et provisions	11.000	11.000	11.000 00	—	—
Dettes à long terme	53.358	49.384	45.202	40.814	36.195
Dettes à court terme	250.484	214.782	179.530	154.140	150.783
Bénéfices	31.122	45.000	75.060	74.126	101.800
	<u>940.565</u>	<u>1.136.641</u>	<u>1.223.323</u>	<u>1.356.864</u>	<u>1.412,267</u>

Dafsa, *Liaisons financières*, 1978 :
HYDRO-ENERGIE (L')
280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN. 75007 PARIS

ACTIONNAIRES

O.P-F.I. PARIBAS,PARIS PAYS-BAS 31,13
détenu par PARIS PAYS-BAS (BANQUE DE) 22,18
PARIS PAYS-BAS (FINANCIÈRE DE) 70,63
SLEE (SOCIÉTÉ LYONNAISE DES EAUX ET DE L'ÉCLAIRAGE) 18,12
détenu par SUEZ (CIE FINANCIÈRE DE) 21,12
SUEZ (GROUPE) 22,36
SOFIVAL(SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ET COMMERCIALE DE VALEURS ÉLECTRIQUES)
20,24
UNION FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE POUR L'ÉNERGIE-SMD 10,84
détenu par SLEE (SOCIÉTÉ LYONNAISE DES EAUX ET DE L'ÉCLAIRAGE) 69,30

PARTICIPATIONS

GARDY (SOCIÉTÉ FRANÇAISE) 15,40
qui détient DIBRACO 51,00
ÉLECTRICITÉ ET EAUX DE MADAGASCAR 40,80
qui détient ENTREPRISE ALBERT COCHERY 19,05
F.A.C.A. (FABRICAT ACCESS CONST 43,45
S.M.E.G (SOC. MONÉGASQUE D'ELECTRICITE ET DE GAZ), Monaco
31,96
ULCI (UNION LYONNAISE CONSTRUCTION IMMOBILIÈRE) 30,00
SINAI TATBIKAT (S.A TURQUE), TURQUIE 84,60
SOMEXPA (SOC. MALGACHE D'EXPLOITATION ET DE PARTICIPATIONS),
MADAGASCAR 20,00

Société lyonnaise des eaux, rapport 1981, p. 30 :

Hydro-Energie

Les activités d'Hydro-Énergie s'apparentent à celles de Sofiner. La participation de Slea dans Hydro-Énergie s'élève à 56,36 %, soit 136448 actions, pour un montant de 10,95 millions de francs. Principalement marqué par la reprise de l'activité de l'établissement financier, qui a porté sur des opérations de trésorerie en relation avec le marché monétaire, l'exercice 1980/81 s'est soldé par un bénéfice net de 1.316.000 F.
